



DÉPARTEMENT DE LA MANCHE
COMMUNE DE BARFLEUR

Aménagement des rues St Nicolas, Paul Placide et de 4 venelles

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Procédure Adaptée

1. Nom et adresse de l'organisme acheteur :

COMMUNE DE BARFLEUR

Correspondant : Monsieur le Maire

Mairie – 66, rue Saint Thomas – BP 2 – 50760 BARFLEUR

Tél. 02.33.23.43.00 – Fax 02.33.23.43.09 – e-mail : secretariat@mairiedebarfleur.fr

2. Principale activité du pouvoir adjudicateur : collectivité territoriale.

3. Procédure de passation : Marché passé selon la procédure adaptée (Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016)

4. Objet du marché : Aménagement des rues St Nicolas, Paul Placide et 4 venelles

5. Type de marché de travaux : Exécution

6. Lieu d'exécution : BARFLEUR (50760)

7. Caractéristiques principales :

Le marché sera réalisé en une tranche ferme et deux tranches conditionnelles 1 et 2 :

- Tranche ferme : rue St Nicolas
- Tranche conditionnelle 1 : 4 Venelles
- Tranche conditionnelle 2 : rue Paul Placide

un seul lot : **VOIRIE – ASSAINISSEMENT EAUX PLUVIALES – GENIE CIVIL FIBRE OPTIQUE.**

Travaux préliminaires, démolitions, terrassements, fondations chaussée, enrobé, pavage granit, borduration, Signalisation

Assainissement eaux pluviales

Génie civil

Variante(s) : Aucune variante autorisée

8. Marché couvert par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : oui

9. Le présent avis correspond à un avis périodique indicatif constituant une mise en concurrence

10. Date prévisionnelle de commencement des travaux : Début Octobre 2016

Délais d'exécution : 4,5 mois répartis comme suit :

- Tranche ferme : 3 mois et 1/2
- Tranche conditionnelle 1 : 2 semaines
- Tranche conditionnelle 2 : 3 semaines

11. Conditions relatives au marché :

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les

réglementent : Le financement de ces travaux est assuré par le budget de la Commune sous forme de subventions, de fonds propres et d'emprunts.

Le délai global de paiement est fixé à 30 jours.

Le mode de règlement est le mandat administratif.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché :

Le marché sera conclu soit avec une entreprise unique (le cas échéant avec des sous traitants désignés au marché), soit avec des entrepreneurs groupés conjoints.

Conditions de participation : voir règlement de consultation

12. Critères d'attribution : Offre la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le règlement de la consultation

13. Renseignements d'ordre administratif :**Modalités de retrait des dossiers :**Par voie dématérialisée :

Les candidats peuvent télécharger gratuitement le dossier de consultation sur la plateforme :
<http://demat.centraledesmarches.com>

Sous forme papier :

Le dossier de consultation des entreprises (D.C.E.) pourra être obtenu contre frais d'envoi et de reprographie chez :

MANCHE REPRO

4, rue Belle –50000 Saint-Lô

Tél : 02.33.72.23.66 – Fax. : 02.33.72.09.15 – Mail : manche-repro@wanadoo.fr

Adresse à laquelle les offres doivent être transmises

Les candidatures devront être transmises par voie postale avec avis de réception, par Chronopost (ou similaire) ou déposées contre récépissé à l'adresse suivante :

Commune de BARFLEUR - Monsieur le Maire
MAIRIE – 66, rue St Thomas – BP 2
50760 BARFLEUR

OU

Sur le site internet <http://demat.centraledesmarches.com>

Date limite de réception des offres : 13 JUIN 2016 avant 12 h 00

Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre :

120 jours à compter de la date de réception des offres.

14. Procédure de recours :

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :
Tribunal administratif de Caen, 3, rue Arthur Leduc BP 25086 14050 CAEN cedex Tél. 02.31.70.72.72 –
Fax 02.31.52.42.17 – Courriel : greffe.ta.caen@jradm.fr

15. Renseignements complémentaires

Bureau d'Études NIS – Franck VAUTTIER - 10, rue Sadi Carnot 14000 Caen
Tél 02.31.38.26.26 – Fax 02.31.38.38.50

16. Date d'envoi de l'avis à la publication : 17 MAI 2016